

SAC-241129

ANNEXE 1

Transcription de la 283^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 29 novembre 2024

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde, j'espère que vous allez bien. Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cette 283^e séance du Sénat académique. En guise d'ouverture, l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Pour cette réunion, Michel Couture et Janice Comeau feront fonction de scrutateur et scrutatrice respectivement et parmi les personnes excusées à cette réunion : Salah-Eddine El Adlouni, Michel Soucy et Simon Thériault. Je vois que j'ai une question de Gérard Poitras. M. Poitras. Non, ok, merci. André Blanchard est excusé également. Merci Janice. L'heure de clôture 16 h 30, pause-santé vers 14 h 30.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : On passe au point 2, constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde, bonjour monsieur le président. La convocation a été envoyée le 22 novembre, 2024. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres du Sénat le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et le recteur et vice-chancelier, Dr. Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Le point numéro 3, vérification du droit de présence. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors le droit de présence a été vérifié et tout est en règle, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Le point 4, correspondance. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors nous n'avons pas reçu de correspondance en tant que telle.

Président d'assemblée : Parfait, merci.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : On passe maintenant au point 5, l'adoption de l'ordre du jour. Je voudrais mentionner avant de commencer qu'il y a un point qui avait déjà été retiré de l'ordre du jour donc à la demande du recteur, on a retiré le point présentation du recteur et vice-chancelier et ça c'est déjà reflété à l'ordre du jour qui a été mis à jour et que vous avez dans vos documents. Là je vais poser la question de savoir s'il y a des points à ajouter ou à modifier à l'ordre du jour donc je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais proposer qu'on retire le point 11.1, création du baccalauréat ès arts majeure en environnement et géographie. La raison est simple, c'est que les documents sont incomplets puis également dans tout le processus, la consultation avec les syndicats puis avec les associations étudiantes n'a pas été effectuée donc ce point j'aimerais le reporter à la prochaine réunion.

Président d'assemblée : Ok. Donc je voudrais savoir si ce point est appuyé, si quelqu'un veut appuyer ce point. Jean-François Thibault appuie. Alors je vais vous expliquer comment on va procéder, c'est un vote à main levée donc tous ceux et celles qui sont contre le retrait, levez la main. C'est plus simple de procéder de cette façon-là donc tous ceux et celles qui sont contre le retrait de ce point sur le B.A. majeure en environnement et géographie, levez la main. Je ne vois personne donc on va retirer ce point de l'ordre du jour et il sera reporté à la réunion de février. Pour l'ordre du jour, je cède la parole à Érik Labelle-Eastaugh.

Labelle-Eastaugh : Merci monsieur le président. J'aimerais proposer que le point 10.1 qui porte sur l'approbation de la signature umoncton soit reporté à la prochaine réunion du Sénat. À mon avis, la signature dans sa forme actuelle soulève des problèmes importants en ce qui concerne la liberté académique et afin de mieux expliquer les fondements de mes préoccupations, j'ai préparé un mémoire d'une dizaine de pages que je voulais partager avec les membres du Sénat, un mémoire qui s'appuie sur un travail de recherche et d'analyse approfondi. Malheureusement, j'étais pas au courant de la règle voulant que les documents doivent être soumis au moins sept jours avant la réunion et donc je ne vous ai transmis mon mémoire que mercredi de cette semaine.

Je demanderais donc que la question soit reportée afin que le Sénat puisse étudier la signature proposée à la lumière du mémoire que j'ai préparé.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que cette demande du sénateur Labelle-Eastaugh est appuyée? J'aurais besoin d'un appuieur/appuieuse. Hélène Albert.

Albert : Merci. En fait moi je vais me prononcer vraiment. Je vais pas du tout l'appuyer, je veux vraiment faire le point suivant : à l'Université de Moncton...

Président d'assemblée : Je vais juste t'interrompre Hélène. Faudra un appui puis on pourra céder la parole par la suite.

Albert : Si on va avoir une discussion par la suite, il n'y a pas de problème. S'il n'y a pas de discussion par la suite, je tiens à parler maintenant.

Président d'assemblée : Je vais juste demander un appui d'abord et je te cède la parole. Appuyé par Micheline. Mme Albert.

Albert : Merci beaucoup monsieur le président. Essentiellement, on reconnaît que le document a été remis tardivement, c'est un fait. Cependant, la signature umoncton est un document qui découle du plan stratégique et à l'Université de Moncton, puis j'ai une action ___ mémoire qui nous a été circulés hier, et donc la déclaration d'engagement de l'Université de Moncton a été prise et signée avec les deux nations Wolastoqiyik et Mi'kmaq du Nouveau-Brunswick. Une déclaration, un document phare pour l'Université de Moncton, un engagement qu'on a pris et qui répondait aux appels à l'action de la Commission de la vérité et réconciliation. Nous avons aussi un plan d'action autochtone que nous avons aussi adopté à l'Université de Moncton dans lequel on parle de l'économisation, un concept fort important d'universités canadiennes d'un océan à l'autre. Nous avons adopté un plan stratégique aussi dans lequel on parle d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation. C'est déjà trois documents qui ont été mis en consultation à maintes reprises et qui ont été adoptés par les instances de l'université tant par le Sénat académique que par le Conseil de l'Université. Ces documents-là ils nous lient en quelque sorte à cette question-là et la signature de l'Université de Moncton en découle de manière très logique. Ça serait totalement illogique qu'on remette en question la signature umoncton telle qu'elle est présentée en faisant référence à la question de la liberté universitaire ou encore à la question de neutralité institutionnelle. Neutralité institutionnelle en fait on peut pas dire que ça, la neutralité ça n'existe pas. Prendre une position neutre, c'est prendre une position. Alors essentiellement pour moi on a une responsabilité institutionnelle puis il y a rien dans la signature qui empêche la liberté académique de qui que ce soit. Les individus, les professeurs vont maintenir la liberté académique, on peut enseigner et faire de la recherche sur ce qu'on veut bien, mais l'institution elle elle a une responsabilité puis à mon avis, cette demande de report-là je m'y oppose totalement parce qu'on je pense qu'on doit en parler aujourd'hui, c'est à l'ordre du jour et on s'est préparé puis on devrait en discuter.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Justement, on va passer au vote. Je vous explique encore une fois, je vais permettre une réplique au sénateur Labelle-Eastaugh et après on procède au vote.

Labelle-Eastaugh : Merci. Je peux pas m'empêcher de remarquer que ce qu'on a entendu c'est un argument sur le fond, pas du mémoire. Lors de la dernière rencontre du Comité de planification, j'ai demandé au porteur du projet de la signature umoncton si une analyse des incidences de ce document sur la liberté académique avait été entreprise. On m'a répondu que non donc à ma connaissance, jusqu'à date aucune instance de l'Université de Moncton s'est penchée en détails sur le rapport entre ce qui est proposé dans ce document et dans les autres documents où le terme décolonisation est employé et la liberté académique. Les questions que je soulève dans mon mémoire n'ont jamais été analysées et n'ont jamais été étudiées. Le Sénat est l'instance décisionnelle supérieure qui est chargé de la défense de l'intégrité intellectuelle de l'institution en tant qu'établissement universitaire. Selon moi, ce serait contraire à sa mission de passer à l'approbation de ce document sans avoir eu l'occasion d'étudier et de débattre en détails les questions que je soulève dans mon mémoire. L'université a vécu pendant 60 ans sans la signature umoncton, elle pourra survivre un autre trois mois sans l'avoir en place. Je crois que ce serait préférable pour le bien-être de l'institution à long terme que le débat soit repoussé pour que tous ceux notamment qui n'ont pas reçu une copie du document puissent en prendre connaissance et puissent participer à la discussion.

Président d'assemblée : On peut pas entrer dans le débat, on est vraiment dans l'adoption de l'ordre du jour donc c'est pas le moment d'entrer dans le débat parce qu'on va passer au vote. Il y aura deux options qui vont se présenter, mais je vais céder la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : À titre d'information, j'aimerais vous dire qu'on a reçu au secrétariat général le document mercredi dernier et j'ai avisé tout de suite le sénateur Labelle-Eastaugh qu'en effet il y avait des règles en terme de remise de documents et des délais. Je pense que dans ce sens-là, on suivait un peu la procédure habituelle, mais en même temps, il y avait l'option de repousser l'étude du dossier à une prochaine réunion du fait que sur disons la face du dossier, le mémoire contenait quand même une certaine réflexion que je considérerais importante au débat et j'aimerais vous dire que suite à la réunion du Comité de planification, qu'il y avait une recommandation en vue du Sénat avec un dossier, mais que M. Labelle-Eastaugh a été invité à une réunion de l'équipe de direction pour creuser certaines questions qu'il avait par rapport à ce thème-là et ce qu'il a fait avec

un article d'une cinquantaine de pages. Le document qui a été circulé, mais pas circulé par le secrétariat général, pas tous les membres l'ont reçu et donc il y a des gens autour de la table qui ont eu accès à un document, d'autres pas et ça je trouve ça malheureux en terme de préparation du débat qui pourrait avoir aujourd'hui parce que tout le monde n'est pas à la même place et je tiens à le dire. Alors l'équipe de direction a quand même tiré des conclusions par rapport au dossier et je pense que là aussi c'est important que les gens puissent entendre qu'est-ce qui est dans la mouture par rapport à ça. Je veux pas m'avancer plus que ça, mais quand même je pense qu'il faut prendre la décision dans les contextes appropriés avec ces informations-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Effectivement sur cette question, le débat on l'aura ou bien aujourd'hui ou bien à un Sénat ultérieur. Donc je reviens à l'ordre du jour et je vais vous demander à vous prononcer et je répète, si vous êtes contre le retrait, levez la main. Si vous êtes contre le retrait de ce point-là à l'ordre du jour d'aujourd'hui, levez votre main virtuelle pour qu'on puisse les compter. Vous pouvez voter. Si vous levez la main, vous êtes contre le retrait du dossier de l'ordre du jour. Vous voulez que ça reste à l'ordre du jour autrement dit. Est-ce que c'est clair pour tout le monde? Hélène, est-ce que tu as une question, je vois ta réaction. Si tu préfères que ça reste à l'ordre du jour aujourd'hui, lève ta main.

Albert : J'ai levé ma main. J'avais déjà eu un point d'ordre, mais il est trop tard.

Président d'assemblée : On compte neuf mains. C'est 17 pour et 9 contre donc le point est retiré de l'ordre du jour et on discutera à une réunion ultérieure. Avec les deux modifications qui viennent d'être proposées, on va proposer l'adoption de l'ordre du jour. Proposé par Amel Kaouche, appuyé par Éric Labelle-Eastaugh. Si vous êtes contre l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. C'est unanime.

6. Adoption du procès-verbal SAC-241004

Président d'assemblée : On va passer au point 6, l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique. Est-ce qu'il y a des points à soulever ou des questions? Je ne vois rien donc on va voter. C'est un vote à main levée, j'ai besoin de quelqu'un pour proposer et appuyer. Olivier Clarisse appuyé par Mathieu Lang. On va voter donc si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-241004

7.1 Mise à jour du calendrier universitaire

Président d'assemblée : Le point 7, les affaires découlant du procès-verbal. On a trois points et un point autre pour information. Le point 7.1, mise à jour du calendrier universitaire et je vais céder la parole à madame la registraire.

Registraire : Merci monsieur le président. Ce point fait suite aux discussions que nous avons eues lors du dernier Sénat concernant l'adoption du calendrier universitaire pour la période de 2026 à 2029 et lors de la discussion, il y avait deux points de suivi qui ont été soulevés. Notamment si on commence à l'automne 2028, il y avait un oubli au niveau du calendrier, nous avons oublié de prévoir une date de reprise suite à la Journée sur la vérité et la réconciliation donc cette date est affichée en gras dans le document que vous avez à votre disposition. Nous avons bel et bien ajouté une journée de reprise le mardi 10 octobre. Il y avait également été questionné à savoir si en 2027 on devait réellement avoir une journée de reprise puisque la Journée de la vérité et de la réconciliation et le Jour du souvenir tombaient un jeudi et non pas un lundi donc on se demandait si on devait toujours prévoir une reprise et puis nous avons refait la vérification du nombre d'occurrences de jours semaines pendant cette session et justement, on voyait un débalancement. Il y avait seulement dix occurrences du jeudi en raison de ces deux journées manquées et en raison de la dernière semaine de la session qui est tronquée pour les journées d'étude et de reprise. Donc pour équilibrer le nombre d'occurrences, on propose une journée de reprise quand même donc ça demeure tel quel tel qu'on l'avait présenté la dernière fois.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup madame la registraire. On a besoin d'une proposition. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en fait la proposition, est-ce que c'est appuyé? Levez la main si c'est appuyé. Appuyé par Nathalie Carrier. On va passer au vote et cette fois-ci vous allez recevoir un lien qui mène vers un formulaire Forms donc le formulaire vous sera envoyé par Teams. Vous venez de le recevoir donc vous pouvez voter.

Président d'assemblée : On a le résultat du vote : 30 pour, 0 contre. Sénatrice Albert.

Albert : Une vérification. Quelqu'un m'a signalé que ma main était pas levée tout à l'heure alors que je croyais l'avoir levée. Je veux m'assurer par contre que ma main était bien levée parce que vous connaissez ma position sur la question qui a été prise juste avant.

Président d'assemblée : Parfait, oui, on va le noter.

Albert : Ça fait une différence dans le compte du vote, je veux m'assurer que c'était bien là.

Président d'assemblée : Très bien, merci.

Albert : C'était là?

Président d'assemblée : Moi je n'ai pas de capture d'écran des mains qui étaient levées. Je sais pas si madame la secrétaire générale vous l'avez noté?

?: Sa main n'était pas levée.

Président d'assemblée : La secrétaire générale m'informe que visuellement elle a observé que votre main n'était pas levée.

Albert : Je m'excuse vraiment, vous connaissez ma position, j'ai appuyé deux fois sur le bouton, mais j'aimerais que ce soit corrigé dans le compte du vote s'il-vous-plait.

Secrétaire générale : Juste pour clarifier le vote : pour 16, contre 10. Ça été modifié.

Albert : Merci. Avec mon vote. Merci. Parfait.

7.2 Modification mineure au règlement universitaire 10.9.3.1 Fraude (1^{er} cycle)

Président d'assemblée : Parfait, merci. On va continuer, on est rendu au point 7.2, modification mineure au règlement universitaire 10.9.3.1 sur la fraude au 1^{er} cycle et je vais céder la parole à madame la vice-rectrice adjointe, Elizabeth Dawes.

Dawes : Merci. Ce point a été présenté à la dernière réunion alors on revient avec une petite modification, c'est le texte qui a été proposé par la sénatrice Micheline Gleixner lors de la dernière rencontre. La partie qui est surlignée en jaune permet de constater que le texte est aligné avec le même terme non-autorité dans les deux paragraphes.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 10.9.3.1 portant sur la fraude au 1^{er} cycle.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Hector Adégbidi. Parfait. Est-ce qu'il y a des questions? On va passer au vote, vous allez recevoir le lien. On a le résultat du vote : 26 pour, 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité.

7.3 Modification mineure au règlement universitaire 28.12.3.1 Fraude (cycles supérieurs)

Président d'assemblée : Le point 7.3, modification mineure au règlement universitaire 28.12.3.1 fraude aux cycles supérieurs. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Alors encore une fois, c'est le règlement qui a été présenté la dernière fois et la modification est la même qu'on vient de voir au 1^{er} cycle. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 28.12.3.1 portant sur la fraude aux cycles supérieurs.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Micheline Gleixner. Parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Non, donc on va procéder au vote, vous allez recevoir le lien. On a le résultat du vote : 27 pour, 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité.

8. Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les essais

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les essais et pour ce point, je vais céder la parole à Francis LeBlanc, vice-recteur adjoint à la recherche. M. LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci monsieur le président. Vous voulez qu'on fasse une recommandation avant de commencer ou j'explique?

Président d'assemblée : Oui, on peut procéder à la recommandation d'abord.

LeBlanc, F. : Je recommande que le Sénat académique recommande l'adoption de la politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les essais.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par Hélène Albert. Je vais vous céder la parole et s'il y a des questions, on pourra y revenir par la suite.

LeBlanc, F. : Merci beaucoup monsieur le président. Cette politique-là a été rédigée et préparée par le Comité de protection des animaux. Il existe ce comité à l'Université de Moncton qui étudie les protocoles d'utilisation

des animaux que ce soit en recherche ou en enseignement sous l'égide des règlements du Conseil canadien de protection des animaux. C'est une toute nouvelle politique. L'Université de Moncton n'avait pas de politique formelle auparavant, mais on avait quand même des procédures et un fonctionnement qui respectait les normes du Conseil canadien. Le Conseil canadien vient visiter l'Université de Moncton aux trois ans, nous soumet des recommandations puis à la dernière visite, on nous avait recommandés d'établir une politique formelle. Cette politique-là a été recommandée par le Comité de protection des animaux. Par la suite a été recommandée au Conseil de la FESR et puis on nous avait annoncés une consultation auprès des membres de l'ABPUM. On a reçu plusieurs suggestions de modifications qui ont été faites, mais qui affectaient pas la teneur même de la documentation. J'ai consulté le président du CPA et il était d'accord avec les modifications qui avaient été suggérées. Le document présente les rôles, les responsabilités et le fonctionnement de tout le processus de recommandation ou d'acceptation de protocole lorsqu'on utilise des animaux. Je vais m'arrêter là, il y a peut-être des questions.

Président d'assemblée : Parfait. Merci beaucoup M. LeBlanc. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la politique institutionnelle? Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je voulais un peu revenir, c'est un petit détail, mais ce qui est demandé en ce moment ici c'est une pratique normale qu'on retrouve dans la plupart des universités. Pour avoir dirigé sur le comité pendant dix ans, je témoigne que lorsqu'on me le confie en 2007 je crois, on m'avait remis quelque chose qui venait du CPA qui voulait fermer les portes de notre comité sur le campus pour la simple raison qu'on nous reprochait qu'on avait pas de politique institutionnelle. C'était en 2004 je crois et en 2005, moi j'ai eu un accident ou j'ai eu le tendon d'Achille qui s'est coupé et à cette période-là, j'avais écrit une politique institutionnelle, celle qui nous a amenés à être en vie jusqu'à ce stade ici. Donc c'est peut-être ___ qu'on veut pas une politique institutionnelle, on en a eu, mais qui avait besoin d'être améliorée et j'estime que le travail qui a été fait, je l'ai lu de fond en comble, j'estime que le travail est un excellent travail. Donc je vais inviter certainement le Sénat d'appuyer la politique de façon efficace parce que ça nous a permis d'avoir aujourd'hui plusieurs chercheurs d'un niveau assez excellent. J'estime que c'est une très bonne chose, plus on va renforcer notre politique, mieux ça sera pour notre avenir. Voilà ce que je voulais juste ajouter.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup pour ces commentaires. Est-ce qu'il y a des questions ou d'autres commentaires? J'en vois pas donc on va procéder au vote, vous allez recevoir le lien par Teams. Nous avons le résultat du vote : 30 pour, 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

9. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : Nous sommes au point 9, rapport du Comité de sélection des grades honorifiques. Avant d'aborder la question, nous souhaitons que le Sénat se transforme en huis clos pour cette discussion-là et j'aurais besoin d'une proposition. Nous voterons à main levée donc proposé par Francis LeBlanc. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Olivier Clarisse. C'est un vote à main levée donc si vous êtes contre la transformation de la séance en huis clos, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc la séance est transformée en séance à huis clos.

Albert : Je voulais juste vérifier madame la secrétaire générale si vous allez aussi le retirer parce que moi je l'ai seulement lu sur Dili Trust, je l'ai pas téléchargé alors si vous allez retirer le Dili Trust aussi.

Secrétaire générale : C'est en cours présentement.

Albert : Parfait, merci.

10. Rapport du Comité de la planification

Président d'assemblée : Le point 10.1, on l'avait retiré de l'ordre du jour.

10.2 Chaires de recherche stratégique

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10.1, chaires de recherche stratégiques. Il y a encore une main levée.

?: Je me demandais juste si on était sorti du huis clos.

Président d'assemblée : Oui, automatiquement et on a démarré l'enregistrement. Merci. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci. Avant de céder la parole au sénateur Francis LeBlanc, j'aimerais juste faire un petit mot d'introduction. Ce point-là finalement comme vous le savez, on a adopté un plan opérationnel institutionnel pour la stratégie Cap sur l'avenir 2028 puis le point sur les chaires de recherche stratégique était en fait une action de notre stratégie, de notre plan opérationnel donc c'est l'action 3.5.2, créer en partenariat avec l'UMCE, l'UMCS et les facultés un programme de chaires de recherche internes donc il y aurait minimum une chaire par campus et une chaire en créativité et engagement. Le vice-recteur adjoint à la recherche a préparé un cadre pour la

mise sur pied de ces chaires de recherche-là, c'est ce qui est devant nous aujourd'hui donc je vais céder la parole à Francis.

LeBlanc, F. : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Monsieur le président, j'en fais une recommandation avant de commencer la discussion, j'assume. Merci.

Président d'assemblée : Appuyé par le vice-recteur. Vous avez la résolution sous les yeux : que le Sénat académique adopte le programme de chaires de recherche stratégique qui comprend les paramètres des chaires de recherche et le plan de dotation. C'est proposé et appuyé donc on passe aux questions. Monsieur le vice-recteur adjoint, voulez-vous continuer la présentation?

LeBlanc, F. : S'il n'y a pas de question, j'allais présenter.

Président d'assemblée : D'abord la présentation puis on passera aux questions par la suite.

LeBlanc, F. : Ok, je vais faire une courte présentation. Dans le document, on a les paramètres des chaires stratégiques. Comme le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a mentionné, ceci découle du plan stratégique donc on prévoit créer environ six chaires, ça pourrait dépendre du montant qui serait accordé, bien sûr, et peut-être une septième en environnement, c'est mentionné dans le texte ici, mais chacune des chaires aurait 6 crédits de dégrèvement. Ces personnes-là pourraient demander avoir un 3 crédits additionnels, des crédits automatiques lorsqu'ils ont une subvention éligible, par exemple des grands conseils. Les personnes choisies qui n'ont pas de subvention aux grands conseils auront l'obligation de soumettre une subvention à chaque année. Chaque titulaire de chaire recevra un montant de 20 000 dollars pour ces recherches et il devra accorder une priorité pour financer des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs. La durée du mandat de ces chaires sera de trois années avec une possibilité d'une année d'extension non-renouvelable et les personnes qui ont déjà détenu une chaire de recherche ou qui sont au rang d'adjoint seraient exclues. La raison qu'on limite la durée par exemple c'est pour avoir un plus grand impact, on voudrait qu'il y ait un plus grand nombre possible sur une longue période, on espère que ça va persister dans le temps donc au lieu d'avoir des chaires qui durent dix ans, on aura des chaires qui durent au maximum quatre années. Il y aurait deux volets pour ce programme, il y aurait un volet recrutement où est-ce que les facultés et les campus auraient des postes qui seraient à combler qui pourraient être associés à une chaire stratégique et il y a le volet rétention où est-ce que les facultés et campus pourraient soumettre des candidatures de l'interne des personnes qui sont déjà ici pour créer une chaire stratégique. On a les critères de sélection et les critères de renouvellement, je vais pas tous les énumérer ici, c'est donné dans le plan de dotation. Ça serait un système collégial donc les facultés et les campus vont faire un appel auprès des unités, des départements et des secteurs qui pourront soumettre des candidatures ou des projets de chaires et ça sera évalué par les facultés donc soit le conseil, l'assemblée des chefs de secteurs à Edmundston ou l'assemblée intersectorielle à Shippagan. Ça serait soumis à un comité institutionnel et c'est le comité institutionnel qui serait composé du recteur, du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, du vice-recteur adjoint à la recherche et de deux membres externes qui sélectionneraient des profils de chaires ou les titulaires de chaires selon le mode que ce soit en rétention ou en recrutement. Je vais m'arrêter là, je pense que j'ai donné les grandes lignes du programme. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je vois qu'il y a une première question, Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. C'est pas une question, c'est juste une précision. Je pense que le sénateur LeBlanc fait un lapsus en disant que ceux qui étaient exclus c'est des profs adjoints, c'est les profs titulaires qui sont exclus.

LeBlanc, F. : J'ai dit adjoint, mais c'était titulaire. Merci.

Thibault : C'est tout juste pour pas porter confusion auprès des collègues.

LeBlanc, F. : Parfait, merci.

Président d'assemblée : Merci pour la précision. Mathieu Lang.

Lang : Il y a deux questions. J'ai malheureusement manqué la réunion du Comité de planification la semaine dernière, j'étais pas disponible facilement. Ma question concerne en lien avec la chaire de recherche est liée au Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement, cette chaire de recherche-là est-ce qu'elle est considérée comme étant une chaire stratégique, n'est-ce pas?

LeBlanc, F. : Oui.

Lang : Par rapport au quatrième paramètre, je suis à la page 2, c'est pas numéroté, mais si vous utilisez la numérisation de Dili Trust à la page 2 paramètre 4, les personnes ayant déjà détenu une chaire de recherche ou qui sont au rang de titulaire sont exclus. Si on se fie à l'expérience du SASE, il pourrait y avoir le contraire d'un embouteillage, c'est-à-dire qu'il n'y a pas nécessairement une foule qui s'intéresse à la question de la pédagogie universitaire. Peut-être si on élargit la créativité et l'engagement, il pourrait y avoir un élargissement des personnes potentielles et des ouvertures de postes, pas juste à la Faculté des sciences de l'éducation, mais sur l'ensemble des trois campus. Ce paramètre-là m'apparaît peut-être potentiellement problématique à moyen

terme ou peut-être même à long terme étant donné des personnes qui s'intéresseraient à l'andragogie ou à l'éducation des adultes, on en aura pas dix donc ils vont faire trois ans chacun sur une période de 30 ans avec un renouvellement, on pourrait se retrouver avec une situation problématique d'être capable de trouver un titulaire de chaire pour cette chaire-là. Il y a une autre question aussi et c'est d'intérêt puis j'aurais dû la poser au Comité de planification cette question-là, mais est-ce que cette chaire précise-là est de facto affiliée à la Faculté des sciences de l'éducation ou pas nécessairement?

LeBlanc, F. : Je vais commencer par la deuxième question. Pas nécessairement je pense. Je pense qu'une autre faculté ou un campus pourrait soumettre une chaire en créativité. C'est comme ça je l'avais compris. Bien sûr la Faculté des sciences de l'éducation serait aussi bienvenue. Ça c'est pour la deuxième question. La première question, je sais pas si vous voulez faire un amendement, mais on pourrait faire une exception pour la chaire en créativité, mais je le sais pas. C'est une discussion à avoir.

Lang : Si vous me permettez monsieur le président, juste un amendement à ma deuxième question. Est-ce qu'il y aura toujours une chaire de recherche en créativité et engagement ou est-ce qu'il faudra faire une demande de projet à tous les trois ans?

LeBlanc, F. : À mes yeux y'aurait toujours une chaire de recherche, mais qui changerait de titulaire.

Lang : Et donc de projet.

LeBlanc, F. : De projet, c'est ça.

Lang : Parfait. Merci.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur, vous voulez apporter une précision?

Recteur et vice-chancelier : Concernant le paramètre l'exigence, l'exclusion ou des professeurs titulaires, je suis en accord avec le sénateur Lang que ça pourrait être difficile pour cette chaire-là d'identifier des candidats ou candidates potentiels. Par contre, l'objectif de ces chaires-là c'est vraiment pour soutenir le développement de la recherche de jeunes professeurs en début de carrière et mi-carrière et donc je pense qu'on pourrait laisser au Comité de sélection que si dans l'éventualité suite à l'exercice que les facultés vont faire, les campus vont faire, qu'il y aurait un défi tel que anticipé. À ce moment-là le comité pourrait réviser ce critère-là spécifiquement pour la chaire du côté de la création et de l'engagement.

Président d'assemblée : Merci. Il y a deux autres questions. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Je voudrais revenir malgré le commentaire de monsieur le recteur sur cet critère d'exclusion de titulaire. Je peux penser aussi qu'il y a un impact économique pour l'université. Un professeur en début de carrière n'est pas payé de la même manière qu'un professeur en fin de carrière ou quand il est titulaire. Cependant, je pense qu'on peut voir une chaire de recherche comme un tremplin pour une carrière d'un professeur, mais on peut voir aussi comme un tremplin pour soutenir un axe de recherche ou une thématique de recherche au sein de l'institution. Moi j'ai plutôt tendance à proposer une modification au document pour enlever l'exclusion des titulaires et dire que la priorité serait donnée aux chercheurs au rang d'adjoint ou d'agrégé. Ça serait une proposition que je vous ferais ici. Ça reviendrait au même, mais ça limiterait l'exclusion ici et ça le ___ ici. La deuxième question je pense que vous y avez répondu, c'est que les thématiques de chaires sont mouvantes, tous les trois ans vont être bouchées, mais je voudrais aussi savoir si ma compréhension est bonne. C'est que les chaires ne seront pas attribuées factuellement à une faculté ou à une unité ou un campus, mais pourraient bouger au cours du temps. Est-ce que c'est bien le cas?

LeBlanc, F. : C'est bien le cas.

Clarisse : Merci.

Président d'assemblée : Sénateur Clarisse, est-ce que vous proposez un amendement et je voudrais savoir exactement où dans le document.

LeBlanc, F. : Ça serait au point 4.

Clarisse : Le point 4, les personnes ayant détenu une chaire de recherche sont exclues et on rayerait qu'ils sont au rang de titulaire et on mettrait que la priorité sera donnée aux personnes au rang d'adjoint ou d'agrégé.

Président d'assemblée : D'accord. On bifferait la mention du rang de titulaire et on indiquerait que la priorité sera accordée aux professeurs adjoints/adjointes ou agrégé(e)s. C'est bien ça? C'est une demande d'amendement donc est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie la demande d'amendement? Je sais qu'il y a des mains qui sont levées, mais c'est peut-être pour demander la parole. Mathieu Lang, parfait. On a une demande d'amendement. Est-ce qu'il y a des questions sur l'amendement proposé avant qu'on retourne à la proposition principale? Madeline Lamboley, est-ce que c'était spécifiquement sur l'amendement ou plutôt sur le projet? D'accord, on reviendra à vous. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je suis sensible évidemment à l'argument que le sénateur Clarisse évoque que ça fait l'objet de discussion et de va-et-vient aux différentes instances, mais ma crainte, et c'est pour ça à moins d'entendre des arguments très convaincant, je vais voter contre l'amendement. Ma crainte c'est qu'on perde de vue la finalité même de ces chaires-là qui sont pour nourrir la recherche. Les professeurs titulaires sont en principe reconnus dans leurs recherches et font des travaux ont moins besoin que des jeunes professeurs puis je suis pas en train de dire qu'ils ont pas besoin un temps de dégrèvement, mais ils en ont moins besoin que les plus jeunes pour réussir à atteindre le niveau je dirais pas de performance, mais l'assurance dans les travaux qu'ils font pour pouvoir poursuivre et ensuite faire une conclusion marquée en recherche est importante pour l'Université de Moncton. Ma crainte c'est de perdre de vue cette dimension-là qui était en mon sens importante dans le projet original.

Président d'assemblée : D'accord, merci beaucoup. Étienne Dako, vous aviez levé la main, est-ce que c'est pour discuter de l'amendement?

Dako : Je pense que ça touche légèrement ça. Si vous le permettez, j'avais une question un peu associée à tout ça. Est-ce que la chaire est nourrie par le candidat, du moins le projet apporté par le candidat à chaque trois ans? C'est ce que je prends, ok. Dans ce cas-là, je suis entièrement d'accord avec ce que le sénateur Thibault vient de mentionner parce qu'au bout du compte, on veut encourager les jeunes professeurs à exceller et on sait déjà avec le fardeau de la titularisation dans certains secteurs, on a eu ___ totale où il n'y a pas de développement ou on donne même pas la place aux jeunes profs. Je crois que pour moi ça serait vraiment important que ça soit pas inclus.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Céline Surette, est-ce que c'est pour discuter de l'amendement?

Surette : J'ai une question pour l'amendement. Moi je vois la pertinence de permettre les personnes titulaires d'être titulaires de chaires pour celle de créativité et engagement. Si on adopte le projet tel qu'il est là, comment on peut s'assurer que cette chaire-là en particulier – est-ce que finalement je vais voter contre cet amendement-là puis en faire une autre pour la chaire en créativité et engagement? Oui, merci.

Président d'assemblée : Parfait. Mélanie LeBlanc, c'est sur l'amendement?

LeBlanc, M. : Merci. Moi je suis d'accord, je vais voter pour l'amendement parce que si j'ai bien compris puis j'aimerais qu'on me corrige sinon, mais on vise minimalement une chaire par campus, c'est bien ça?

LeBlanc, F. : Oui.

LeBlanc, M. : Donc dans ce sens-là, je me dis que pour les campus d'Edmundston et Shippagan, on est déjà pas un très grand nombre de professeurs donc si on exclut automatiquement les professeurs titulaires, je pense qu'on risque d'avoir moins d'occasions d'avoir une chaire dans les campus du nord puis je pense qu'on privilégie les candidatures des professeurs des rangs d'adjoints et d'agrégés donc moi ça me va donc ça exclut pas nécessairement les professeurs titulaires puis je me dis aussi que les professeurs titulaires peuvent être en orientation où on a davantage besoin à ce moment-là d'appui sur le plan de la recherche. Voilà, c'est juste ces deux petits points-là que je voulais rajouter.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Francis LeBlanc, voulez-vous apporter une précision par rapport à l'amendement?

LeBlanc, F. : Moi aussi je suis sensible à la question, mais les gens sont pour donner un envol à la recherche à l'Université de Moncton. C'est pour cette raison-là que premièrement on propose qu'il soit non-renouvelable et d'une certaine durée pour affecter un plus grand nombre de personnes. Moi je pense que si on veut avoir un plus grand impact, c'est sûr qu'une personne qui est titulaire qui lui reste un nombre d'années limité de carrière, oui ça va lui donner un bon coup de pouce à sa recherche, mais pour l'institution, il y aurait un moins grand impact que si que c'est une personne en début de carrière qu'on peut lui donner un coup de pouce puis lancer sa carrière en recherche. Il y a l'autre facteur qu'on va avoir des dossiers qui vont être très déséquilibrés. On va avoir des personnes en début de carrière avec un parcours qu'est quand même moins long qui aura moins fait des preuves comparativement à des personnes qui sont en fin de carrière avec des dossiers exceptionnels, avec des dossiers de chercheurs titulaires chevronnés. Ça va être peut-être difficile à départager ceci. Moi je suis plutôt à l'aise à garder le document tel qu'il est, mais je suis prêt aussi à vivre si les membres du Sénat choisissent autrement.

Président d'assemblée : J'ai encore quelques mains. Olivier Clarisse, Mathieu Lang, Jean-François Thibault. Olivier Clarisse, est-ce que c'est une précision par rapport à l'amendement?

Clarisse : Oui, excusez-moi. Je veux réitérer que ça n'enlève pas rien du tout cet amendement ___ par les critères objectifs que la chaire ici tel qu'ils sont nommés donc le mérite scientifique ici. La **circonsfrancisation** par rapport à l'étape de carrière c'est quelque chose qu'on est habitué à faire dans tous les comités d'évaluation en tant que tels et je peux voir l'attrait d'essayer d'attirer un talent extérieur parce qu'il faut se rendre compte aussi on peut essayer d'attirer des talents extérieurs ici et une personne chevronnée peut apporter un souffle nouveau également dans une unité ici là-dessus. Je pense que c'est très important de prioriser les nouveaux arrivants, les nouveaux professeurs en début de leur carrière, mais faut pas se fermer la porte ici et pour revenir

sur la chaire en créativité et en engagement, je serais de malaise de faire une exception ici puisque cette chaire est vouée selon ma compréhension, être remodifiée au niveau de son nom ou ici ou à moins qu'il s'agisse d'une chaire Perrin à vita maternâmes pour l'université, là j'aurais un problème en soi parce que peut-être que dans 30 ans on préférera avoir une chaire différente de ce nom-là quoi. Je serais contre l'idée de faire une exception au cas par cas.

Président d'assemblée : Ok parfait. Je vais prendre deux autres commentaires. Mathieu Lang.

Lang : Merci. Moi j'avais tendance à penser d'éviter l'exclusion puis en fait aussi c'était la première partie de la phrase pour la chaire de recherche en créativité et engagement qui était problématique. C'était pas tant d'avoir des professeurs titulaires, mais si tu l'as déjà obtenu, tu peux pas l'obtenir une deuxième fois. Si c'est ton domaine et que tu présentes un projet méritant qui est en train d'évoluer, bien c'était plus cette dimension-là qui était problématique. Pour ce qui est du commentaire de mon collègue Francis LeBlanc, je le dis un peu en taquinant, mais le commentaire montre un peu qu'on a parfois du mal à l'université de sélectionner une façon stratégique puis si on dit que c'est pour prioriser des chercheurs émergents ou en début de carrière, bien il devrait y avoir une pondération qui donne du poids à une première demande, qui donne du poids à quelqu'un qui est en début de carrière pour contrebalancer le poids pour avoir l'excellence d'un dossier d'un professeur ou d'une professeure titulaire. Donc moi je vais continuer à appuyer l'amendement parce qu'elle n'exclut pas, mais elle donne une indication que la priorité est accordée à des personnes en début de carrière.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. C'est une juste clarification. Les chaires stratégiques c'est vraiment l'objectif tout au moins à l'origine, c'était de supporter le développement des programmes de recherche d'un jeune professeur en début de carrière et la question est aussi s'en servir comme levier pour un certain nombre d'entre eux pour aller appliquer pour d'autres qui soient plus compétitives et compétitifs pour appliquer sur d'autres programmes de chaires que ce soit les chaires de fondations privées ou des chaires qui sont au niveau des organismes subventionnés à l'externe. Donc c'est pas dans une optique d'avoir des chaires à vie dans ce type de chaires-là puis je pense que le vice-recteur associé à la recherche l'a bien dit, c'est qu'on aimerait pouvoir aider au fil des ans différents types, différents professeurs à les propulser dans leur programme de recherche.

Président d'assemblée : Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je suis entièrement d'accord avec ce que le recteur vient de dire. Ceci dit, je suis sensible aux arguments qui ont été présentés par Mathieu Lang concernant la chaire en créativité et par la sénatrice LeBlanc d'Edmundston concernant les campus et personnellement, je serais confortable de vivre avec des exceptions pour cette chaire-là précise et pour les campus également parce qu'il y a un défi peut-être particulier auquel, en tout cas, moi je n'avais pas pensé au préalable, mais sur lequel allait attirer mon attention. Merci.

Président d'assemblée : Je voudrais qu'on revienne à l'amendement avant de continuer la discussion sur la proposition. On a une proposition d'amendement qui a été dûment appuyée donc je vous renvoie au bas de la page 2 du document, le point 4 où on demande de rayer la mention du rang de titulaire en indiquant que la priorité est accordée aux professeurs adjoints ou adjointes ou agrégé(e)s. Ce qu'on va faire, on va voter par main levée étant donné qu'on a pas de formulaire Forms pour cet amendement-là donc à main levée et pour ne pas déroger de la pratique, je vous demande de lever la main si vous êtes contre l'amendement, d'accord? Donc si vous êtes contre l'amendement, vous pouvez lever la main et on va faire le décompte. Donc allez-y. Je vais vous donner le temps de lever vos mains virtuelles. Oui Madeline, vous allez pouvoir avoir votre tour après, on va revenir à la proposition principale. Je vois au moins 20-21 mains contre donc l'amendement n'est pas adopté. On revient à la proposition principale et j'avais Madeline Lamboley qui voulait prendre la parole.

Lamboley : Merci monsieur le président. J'avais une question pour le sénateur LeBlanc concernant le point numéro 1. On parle ici de chaire de recherche stratégique qui doit donner un élan pour d'éventuels nouveaux professeurs, nouveaux chercheurs qu'ils puissent avoir un impact. Étant titulaire moi-même d'une chaire, trois ans c'est très court et je me demandais en fait pourquoi d'emblée on donnait pas 9 crédits de dégrèvement pour justement maximiser ce trois ans-là pour avoir un réel impact et justement donner la possibilité éventuellement d'avoir une chaire de recherche après au niveau du CRSH. Donc pourquoi ce choix-là de 6 crédits et non pas 9 comme pour les chaires, peut-être c'est une question budgétaire. D'autant plus que l'accès au personnel hautement qualifié donc avoir des étudiants de 3^e cycle notamment qui travaillent pour les titulaires de ces chaires-là, bien étant titulaire d'une chaire, croyez-moi, c'est extrêmement difficile de trouver du personnel hautement qualifié, ça ralentit beaucoup les travaux d'une chaire quand on a pas accès à du personnel hautement qualifié. Donc je trouvais que 6 crédits plus un accès à un personnel hautement qualifié qui n'est pas là où des fois on a des conditions pour les chaires qui peuvent freiner notre avancement, bien là avec 6 crédits je trouve que ça freine encore d'autant plus puis que ça réduit l'impact que ces chaires-là pourraient finalement avoir à long terme. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci pour ces points-là. Premièrement, pourquoi une chaire de durée de trois ans plus une année d'extension. En somme c'est quatre ans, mais pour avoir la quatrième année, ça dépend du rendement. C'est une question de s'assurer que la candidate ou le candidat rencontre un minimum d'attentes associées à la chaire. Je rappelle que aussi dans le document on demande que la titulaire détienne une subvention de recherche donc il y a 3 crédits qui sont associés au fait d'avoir une subvention de recherche et ceux qui en ont pas, on les incite à ce qu'ils doivent soumettre une demande. Ils n'ont pas d'obligation nécessairement à l'obtenir, on va les aider avec le Bureau de la recherche à les soutenir, c'est l'objectif de ce programme-là. Donc oui il y a des questions de limites financières. On veut aussi faire une distinction entre les chaires de recherche comme vous détenez qui sont plus prestigieuses et donc viennent avec un peu plus de ressources, un peu plus de temps limité. Et je rappelle aussi que chaque professeur a 3 crédits « automatiques » de recherche associés à leur charge de travail. Je crois qu'avec ce qu'on propose il y a suffisamment de temps pour un jeune chercheur malgré les facteurs que vous avez soulevés qui sont réels, mais ça sera au Bureau de la recherche de travailler avec ces nouveaux détenteurs puis avec vous pour essayer d'éliminer ces barrières-là de trouver des assistants de recherche pour vos programmes de recherche.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Il y a deux autres questions. Mathieu Lang.

Lang : Je vais pas m'éterniser parce que j'ai déjà fait ce commentaire-ci dans une autre instance, mais c'est en lien avec le commentaire de la sénatrice Lamboley. Peut-être qu'on peut couper l'apport en deux puis reconsidérer le paramètre 6, c'est-à-dire que dans une perspective de recrutement puis aller chercher des talents puis être compétitif avec d'autres universités, ça serait pas abusé je pense de permettre d'avoir 6 crédits et d'obtenir aussi des crédits prévus pour un dégrèvement à la recherche pour des nouveaux professeurs ou des nouvelles professeures à l'embauche, mais j'ai déjà expliqué en long et en large mes arguments par rapport à ça, mais je profite de l'occasion du commentaire de la sénatrice Lamboley pour réinsister sur cette idée-là que pour une nouvelle professeure ou un nouveau professeur puis pour les facultés, ça deviendrait un outil intéressant de mettre sur la table une offre de chaire de recherche pour attirer les nouveaux talents. Merci.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je veux juste rappeler que l'université c'est pas un institut de recherche, c'est un institut d'enseignement et de formation et à ce titre-là, je pense que les nouveaux professeurs ou les professeurs au rang d'adjoint je pense qui doivent développer leur expertise tant au niveau de l'enseignement qu'au niveau de la recherche, je pense ce qui est proposé là c'est un équilibre entre les deux. C'est quand même une offre intéressante si jamais on voudrait recruter un professeur d'avoir en début de carrière accès à du financement additionnel pour son programme de recherche.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le point 10.2, les chaires de recherche stratégiques. Sylvie Morin.

Morin : Ça modifie pas nécessairement le document, mais je veux juste qu'on garde en tête que la charge de travail n'est pas nécessairement la même au niveau des trois campus donc le nombre de dégrèvements a pas la même signification dans les trois campus en terme de charge d'enseignement. Je pense que l'élément surtout qui est important c'est que le comité qui devra évaluer pour décider si la personne a accès à la 4^e année doit tenir compte de ça dans l'évaluation, c'est-à-dire que peut-être qu'on compare les personnes, mais les personnes ont pas nécessairement exactement la même réalité en terme de charge de travail d'un campus à l'autre.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Sinon, on va procéder au vote sur la proposition originale qui porte sur la création du programme de chaires de recherche. On est de retour à la proposition principale. Questions? Vous avez le formulaire, vous pouvez voter. On a donc le résultat du vote : 30 pour, contre 2 donc c'est adopté à la majorité des voix. Nous allons prendre une pause de 10 minutes; il est 14 h 31 donc je propose qu'on se retrouve à 14 h 41 minutes. Merci.

PAUSE

10.2 Création du Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde, nous allons recommencer. Nous sommes au point 10.3, création du Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. Je vais dans un premier temps céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Ici également, c'est un point qui est directement en lien avec notre stratégie Cap sur l'avenir et le plan opérationnel. Je vous rappelle que dans notre nouvelle mission, on veut former des personnes qui sont créatives et engagées donc la mise sur pied de ce nouveau centre d'excellence va être là je dirais pour plusieurs raisons, mais la raison principale à mon avis c'est pour donner un accompagnement au corps professoral et au programme pour que nous puissions atteindre cette mission-là. Il s'agit d'un projet phare du chantier enseignement IRDC. Il y a deux projets phares donc le premier on va le traiter un petit peu plus loin avec la création d'un institut de recherche en santé, mais le deuxième projet phare c'est celui-ci qui touche le

Centre d'excellence en pédagogie universitaire. Notre collègue, Elizabeth Dawes, a monté le dossier puis je vais lui céder la parole.

Dawes : Merci. Alors il s'agit d'un projet phare comme on vient de le dire. On m'a demandé de préparer le projet donc pour commencer, j'ai pris le temps de regarder l'historique pour voir un peu le contexte du SASE qu'on a actuellement. J'ai regardé dans les procès-verbaux du Sénat académique et notamment, on peut constater dans les annexes du document l'évolution constante des technologies en lien avec l'enseignement. On a toujours ce sentiment de dépasser, d'être préoccupé par la technologie donc un des rôles de ce centre ça va être d'offrir un soutien au corps professoral et d'offrir une formation pour assurer la qualité de l'enseignement. Quand on regarde en avant, on peut penser au lien avec la stratégie et avec la mission de l'université telle qu'elle a été définie avec la formation de personnes créatives et engagées et on voit ce nom dans le titre du centre, la créativité et l'engagement. Pour la CESP, on exige que l'université offre une formation au corps professoral des ateliers comme le SASE le faisait donc ça reste au cœur du mandat de ce centre. Alors si vous regardez la page 9 du projet, on a les rôles et responsabilités et là on peut voir qu'il y a deux volets. Il y a le volet pédagogie, mais il y a aussi le volet programme où il s'agit d'appuyer la mise en œuvre des décisions ou des recommandations qui découlent des processus d'assurance de la qualité et on a des responsables de projets qui sont des professeurs avec dégrèvement et j'ai donné des exemples de projets avec les stratégies pédagogiques novatrices avec la question de l'évaluation et de l'intelligence artificielle, l'apprentissage en ligne et un support technologique et puis du côté des programmes, les résultats d'apprentissage de programmes, ça c'est le gros projet pour les prochaines années. À la page 17 du document, vous voyez la structure de gouvernance avec les deux grands comités consultatifs. Il y a un comité qui ressemble à celui du SASE, mais l'autre est vraiment nouveau et ça porte sur les technologies de l'apprentissage donc ça permet d'assurer qu'il y ait une bonne collaboration entre ceux qui développent des infrastructures physiques et technologiques de l'université et ceux qui enseignent et qui doivent bien être coordonnés. Donc ça c'est une lacune actuellement que le centre va aider à combler. Pour la question du budget, je vais laisser le VRER dire quelques mots, mais juste avant pour la mise en œuvre, on prévoit le 1^{er} mai après l'adoption au Conseil de l'Université au mois d'avril. Alors je vais voir si Gabriel Cormier voudrait dire un mot sur le budget.

Cormier, G. : Je peux en discuter si vous voulez. On a un budget provisoire, il reste certains éléments à confirmer, notamment la répartition par campus et exactement quels postes qui seront associés au centre, mais de façon générale ça fait partie du processus, mais il y a des choses qui avaient été prévues dans la stratégie donc le budget est là et ça fera partie du processus budgétaire pour l'année prochaine.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais de proposer la création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire. C'est sous réserve d'un avis favorable du Comité des finances que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est appuyé par Mathieu Lang. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires à ce stade? Si oui, levez la main. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Est-ce que ce centre d'excellence-là remplacera le SASE si j'ai bien compris?

Dawes : Oui, c'est ça.

Dako : Dans la structure du SASE ce qu'on a constaté quelques années passées c'est qu'il y a un budget qui était coupé sûr l'adhésion des membres de l'ABPUM du syndicat qui était au Bureau de direction et on prend tant de crédits qu'on leur donnait, il y a une partie qui avait été affectée à ce SASE. J'ai le présentiment ici que est-ce que ____ est corrélé à cette cause stratégique ou est-ce que le montant revient au Bureau de direction de l'ABPUM?

Dawes : Alors on a signé une lettre d'entente concernant la dissolution du SASE et dans cette entente, on mentionne que les fonds seront utilisés au sein du centre pour les projets qui viennent des départements et des écoles où on a une recommandation dans le processus d'assurance de la qualité et on a besoin de fonds pour appuyer la mise en œuvre. Donc actuellement, le SASE offre ses fonds à des projets qui viennent de départements ou d'écoles, mais on appuie également des projets individuels donc l'idée en allant de l'avant avec le centre ça serait plus d'appuyer les projets collectifs puisque c'est pour le programme et non pas pour des individus donc il y a une nuance là. Mais essentiellement, le même type de projet peut recevoir l'appui avec le centre. Merci.

Dako : Monsieur le président, si vous me permettez, c'est juste pour ma compréhension. Moi-même je pense que l'Article 11.17 de la convention collective devrait être sincèrement revu dans ce contexte-là pour la simple raison que ça donne l'impression que ceux qui sont au Bureau de direction font pas de la recherche alors qu'ils font de la recherche. Enfin bref, je mentionne ça pour ça pour dire qu'en temps en lieu cet article-là devrait être négocié.

Dawes : D'accord.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions? Je n'en vois pas. On a une proposition qui est appuyée donc nous allons passer au vote et puis le formulaire vous sera envoyé par Teams. On a le résultat du vote : 30 pour, 1 contre donc adopté à la majorité. Et avant de passer au prochain point, monsieur le vice-recteur voulait prendre la parole.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je voulais juste prendre un instant pour remercier notre collègue, Elizabeth, pour l'excellent travail qu'elle a fait sur ce dossier-là. Encore une fois, c'est un dossier qui a pris beaucoup de travail méticuleux donc j'aimerais bien qu'on la remercie ensemble pour son travail. Merci Elizabeth.

Dawes : Merci.

10.4 Création d'un institut de recherche en santé

Président d'assemblée : Excellent. Ça nous amène au point 10.4, création d'un institut de recherche en santé et je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Ici aussi monsieur le président, je vais céder la parole à notre collègue, Francis LeBlanc, mais j'aimerais juste dire d'entrée de jeu que la création d'instituts de recherche c'est également le deuxième projet phare que je discutais tout à l'heure dans notre plan stratégique puis également c'est l'action 3.5.1 de notre plan opérationnel qui dit qu'on veut créer des instituts de recherche dans nos trois axes prioritaires. Comme on voit, les choses avancent quand même assez bien donc je vais céder la parole à Francis. Juste peut-être pour dire que pour l'Université de Moncton, le projet a été piloté par Francis et le recteur, notre docteur Denis Prud'homme, qui a été vraiment instrumental je pense au développement de ce projet-là vu son expérience professionnelle dans le passé. Donc Francis, je te cède la parole.

LeBlanc, F. : Merci. Vous avez tous reçu plusieurs documents dans la trousse pour les membres du Sénat. Je vais projeter une présentation PowerPoint. Est-ce que tout le monde peut voir? Oui vous voyez, parfait, merci. Je vais pas répéter ce que le vice-recteur a présenté comme introduction, mais il y a un comité qui s'est penché sur la création d'un institut de recherche en santé. Aujourd'hui je vais présenter les éléments les plus importants, l'état de la situation et on pourra avoir une discussion par la suite. La création d'un institut de santé ça germe depuis plusieurs années. Il y a eu des discussions informelles entre l'Université de Moncton, le Centre de formation médicale, Vitalité, l'IARC puis il y a quelques années, on a créé un comité central présidé par le recteur pour élaborer l'institut puis on a aussi créé un comité consultatif des chercheuses et des chercheurs. Dans nos travaux, on a identifié des pôles et les axes transversaux de recherche que je vais mentionner tout à l'heure puis ça ça s'est fait par suite de consultations donc on a consulté à quelques reprises les chercheuses et chercheurs en santé. L'IRS, l'Institut de recherche en santé, ça serait une organisation sans but lucratif. En réalité, c'est pas une réelle création d'un institut, c'est plutôt une migration ou une modification de l'IARC. L'IARC c'est l'Institut atlantique de recherche sur le cancer qui existe déjà au sein de Vitalité. Au lieu de créer un institut de toute pièce, cet institut de l'IARC va migrer vers un institut de recherche en santé puis ça va être un institut qui est chapeauté par des partenaires soit Vitalité et l'Université de Moncton. Ça c'est les deux organisations principales qui vont gérer l'IRS en collaboration, bien sûr, avec le Centre de formation médicale, le CHU Dumont puis à l'intérieur de l'institut, il va encore y avoir une composante très forte en cancer, ça serait le Centre atlantique de recherche sur le cancer. Donc l'IARC en terme d'entité scientifique devient un centre et l'IARC en terme d'institut devient l'IRS. Actuellement, il y a une entente qui est en train d'être négociée entre l'Université de Moncton et le réseau de santé Vitalité. On veut établir des responsabilités respectives des deux organisations principales de création et l'IARC éventuellement le conseil d'administration va céder sa place pour un nouveau conseil d'administration de l'IRS. La mission de l'IRS c'est agir ensemble pour une recherche en santé à fort impact aux bénéfices de nos communautés et la vision c'est être un point focal de création et d'intégration et de solutions pour adresser des enjeux en santé. L'institut qu'on désire créer c'est pour rapprocher les chercheurs universitaires aux cliniciens et cliniciennes qui se trouvent dans notre système de santé pour développer des programmes de recherche innovateurs qui touchent directement la santé des patients. Il y a plusieurs objectifs ici, je vais pas tous les passer, mais on veut avoir non seulement de la recherche disciplinaire comme qu'on a tout de suite, on a des recherches qui sont plus fondamentales, ça ça va se continuer, mais on veut aussi avoir plus de recherches multi et interdisciplinaires et avoir plus de recherches de collaboration entre les chercheurs universitaires et les cliniciens. On veut réduire le temps entre la découverte et l'application des connaissances. On veut appuyer des personnes, chercheuses et chercheurs, des cliniciennes, des cliniciens pour le développement de solutions surtout pour les patients, notre population, et notre système de santé et on veut collaborer, bien sûr, avec les parties prenantes de la communauté que ce soit les patients ou autres instances de notre communauté. Ici, on a un diagramme de la structure de gouvernance donc on va avoir un conseil d'administration dont les détails sont donnés dans le document. On va embaucher une présidence de direction générale et scientifique donc initialement, on va avoir une seule personne qui va diriger l'institut à la fois du côté administratif et scientifique. Peut-être à plus long terme lorsque ça se développe, on pourrait toujours séparer les deux rôles, mais pour l'instant, il va y avoir une personne. Cette personne-là va être appuyée par une personne qui dirige les opérations et puis une ou un adjoint administratif. Il sera appuyé par un comité consultatif scientifique externe donc des chercheurs, chercheuses, des cliniciens, des cliniciennes externes. Il va y avoir un comité de direction scientifique qui va être composé de chercheurs et chercheuses au sein de l'institut et il y aura aussi l'assemblée générale des chercheurs de l'institut et au conseil d'administration, on aura plusieurs sous-comités comme tout autre conseil d'administration. Là on voit les cinq pôles de recherche dont le vieillissement, neuroscience et santé mentale, cancer et pour le cancer, il va y avoir un centre de recherche sur

le cancer, ça c'est un peu pour rendre justice aux activités et à l'Institut atlantique de recherche sur le cancer donc il y aura un directeur du centre. Il y aura aussi un pôle sur la promotion de la santé et la prévention des maladies chroniques et finalement, sur l'organisation et soins de santé. L'institut ça va loger plusieurs domaines allant des biosciences, biotechnologies aux sciences humaines et sociales. On a aussi des axes qui sont transversales : l'intelligence artificielle, science de données, la physiopathologie cellulaire et moléculaire et puis le Centre de médecine de précision. Tout ce qui est médecine de précision peut s'étaler sur les différents pôles. Du côté administratif, l'université va être responsable de certains services. Vitalité va être responsable de d'autres services. Du côté de l'université, on va être responsable du côté financier donc ça va être les finances de l'université qui va gérer les finances de l'institut. On va aussi gérer les ressources humaines et gérer les services à la recherche, la plupart des services à la recherche que ce soit préparation de demandes de financement, partenariats via le Bureau de soutien à l'innovation. À court et moyen et long terme, on prévoit d'ajouter des ressources pour à la fois répondre aux besoins de la santé, mais ça va aussi être avantageux aux autres domaines de recherche à l'université qui auront peut-être plus de ressources également. Vous savez que l'université a fait beaucoup de progression en recherche et aux études supérieures ces dernières années donc on a de plus en plus de pain sur la planche. On est en recrutement de la PDG ou le PDG et scientifique de l'IRS. Il y avait certaines étapes, l'annonce a été publiée il y a une semaine et on prévoit faire la sélection probablement au mois de janvier. Il y aura différents types de membres, il y en a six types de membres. Je vais pas vous donner tous les détails, ça ça se trouve dans un des annexes du document donc il y a des chercheuses et chercheurs, ça serait surtout les universitaires. Il y a les cliniciennes et cliniciens, mais ça ça serait surtout les médecins, membres étudiants et il y a d'autres types de membres ici. Côté budget, le budget de support opérationnel est estimé à peu près à 19 millions ici dont un peu plus de 12 millions de l'université et les autres montants des différentes instances. Ici, c'est de l'argent actuellement qui est déjà dédié à la recherche donc pour l'Université de Moncton, ça serait une partie de nos services de recherche, une partie de nos services administratifs, etc. On a estimé l'apport de l'université à un tel institut à peu près à 12 millions de dollars. Si qu'on enlève les fonds de recherche, les financements externes, bien ça ramène à un budget d'à peu près 11 millions de dollars (10.9 millions) puis ça c'est le budget équilibré puis dans ce budget-là, il y a un million de dollars qui vient du Ministère de la santé de la province. La province transférerait un million de dollars à Vitalité pour l'IARC donc ça paye à la fois du côté administratif, mais aussi pour la recherche de l'IARC en partie en plus de, bien sûr, le financement externe. À moyen et long terme, on prévoit d'ajouter à peu près 1.4 millions de ressources additionnelles via des demandes de financement à la province ou à d'autres instances. Ce 1.4 millions-là serait pour rajouter des postes d'appui, mais aussi pour de l'argent directement pour la recherche donc on prévoit investir des fonds pour financer la recherche des membres. L'Université de Moncton dans sa stratégie prévoit investir à peu près 100 000 dollars par année pour cinq ans pour l'institut. En plus, il y aurait certainement une ou deux chaires stratégiques donc on a adopté les chaires stratégiques tout à l'heure parce que la santé c'est un axe. Parmi les six chaires, il y aura certainement au moins une chaire en santé et on va faire comme j'ai mentionné tout à l'heure des demandes additionnelles de subvention au gouvernement de la province, au fédéral et à autres et on va avoir des campagnes de financement via notre Bureau de philanthropie et la fondation CHU Dumont. La mise en œuvre, on a dix étapes ici. On est rendu à l'étape sept donc on est en train de faire approuver l'institut. Ça déjà été approuvé par le comité central, le conseil de la FESR et aussi par le Comité de planification. Il reste des étapes à venir donc le lancement, l'embauche du ou de la PDG et le lancement de l'institut. Actuellement, on est en train de préparer une entente tripartite comme j'ai mentionné tout à l'heure et on est en plein de recrutement du ou de la PDG-S pour scientifique. Les étapes, on prévoit que l'IRS serait pleinement opérationnel le 1^{er} mai donc à la fin de l'année financière donc on va faire le transfert de l'IARC vers l'IRS à la fin de l'année financière pour éviter des soucis comptables puis durant l'hiver, on va recruter la ou le PDG et puis lancer l'institut. Ça termine ma présentation, je vais arrêter de partager. J'avais pas fait la proposition, j'ai oublié.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la secrétaire générale.

LeBlanc, F. : Ok, parfait, désolé.

Secrétaire générale : C'est justement sur la proposition comme telle. On avait prévu que le Sénat académique recommande au conseil la création d'un institut, mais après vous avoir entendu, je suis pas certaine que c'est une création si vous parlez de transformation. Ça c'est ma première question puis l'autre chose c'est est-ce que le budget a été approuvé? Sinon, faudrait prévoir sous réserve de l'approbation du Comité des finances. C'est un détail, mais est-ce qu'on pourrait lire quelque chose comme le Sénat recommande au conseil la proposition d'établir un établissement ou un institut de recherche en collaboration avec Vitalité? Est-ce que ça capte plus la question de transformation que de création?

LeBlanc, F. : Bien pour nous c'est la création parce que c'est nouveau, mais pour l'université c'est une création, mais en réalité pour Vitalité c'est une transformation. Un ou l'autre je vous laisse, vous connaissez mieux les rouages des instances. Moi je suis à l'aise avec un ou l'autre puis lorsqu'on recommande au conseil, j'assume que ça va au Comité des finances au besoin. C'est le conseil qui va... Oui.

Secrétaire générale : Soit que le conseil crée ou soit que le conseil reconnaît la proposition dans la structure de gouvernance puis l'IARC, si j'ai bien compris, demeure dans la structure de gouvernance, devient le Centre de recherche sur le cancer.

LeBlanc, F. : L'IARC, mais c'est pu un institut. Il n'y a plus de conseil d'administration.

Secrétaire générale : Ok. Ça fait que je pense qu'on peut aller avec la création d'un institut, on va laisser les choses telles quelles. Merci.

Président d'assemblée : Parfait.

LeBlanc, F. : C'est peut-être pas clair, mais le conseil d'administration de l'IARC devient le conseil d'administration de l'IRS. L'IARC, l'institut tel quel devient l'IRS, mais on crée un centre à l'intérieur dans l'institut qu'est le CARC.

Secrétaire générale : Ok, merci.

Président d'assemblée : Merci. On va revenir à la proposition. M. LeBlanc, vous en faites la proposition? On va l'afficher.

LeBlanc, F. : Oui.

Président d'assemblée : Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création d'un institut de recherche en santé. C'est appuyé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou des commentaires à ce stade? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Tout d'abord, je tiens à saluer cette initiative, je pense que ça nous mettra en position stratégique pour regrouper toutes les forces dans le domaine de la santé avec une application directe au niveau des patients donc je vois ça d'un très très bel œil. J'ai tout de même un questionnement, je vous amène à l'annexe 3 sur les divisions des statuts des chercheurs, cliniciens, chercheuses et ainsi de suite, les différents noms. On a une série d'exigences pour aller dans telle ou telle catégorie et une d'entre elles concerne le nom de publications. Je suis en train de me positionner, je me souviens qu'on a signé l'Accord de San Francisco et avec ces exigences-là, j'ai l'impression qu'on revient en arrière avec un emploi très chiffré et _____ ailleurs ici surtout dans la mouvance actuelle où il y a des publications qui ne sont pas toutes équivalentes. On est juste sur un nombre et on ne regarde pas la qualité. Je voudrais pas bloquer ce projet parce que j'y crois, mais je pense qu'on loupe quelque chose par rapport à la déclaration San Francisco les écarts DORA en étant juste sur un aspect quantitatif d'un nombre d'articles plutôt que de la qualité ou de l'envergure des retombées ici donc c'est le seul point qui me dérange légèrement dans ce document.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur, voulez-vous prendre la parole?

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Merci Sénateur Clarisse de soulever cette question-là qui est importante. Je pense qu'on pourrait dans la recommandation de la création que les critères de membricité soient révisés à la lumière de l'approbation de l'université de considérer la déclaration de San Francisco pour en faire la révision.

Clarisse : J'appuierais la proposition du recteur en ce sens ici.

Président d'assemblée : Ok d'accord, on y reviendra pour voir si on procède par amendement ou modification à l'amiable.

LeBlanc, F. : J'aimerais peut-être ajouter un point ici. Ceci est un document vivant donc ça va être modifié et amendé durant le temps surtout après l'embauche de la nouvelle personne qui va diriger l'institut. Donc il y a des choses qui restent à faire. On va pas avoir un document gelé. Par exemple les pôles et les axes, c'est les pôles et les axes initiales, mais dans cinq ans ou dans deux ans ça pourrait changer. Je suis d'accord que oui peut-être mentionner le nombre d'articles, je suis pas convaincu que ça va à l'encontre de DORA parce qu'on parle aussi de juger de bonne qualité, mais je pense que je serais pas contre non plus de modifier ça. Ici, on adopte plutôt le principe que le document en entier parce que le document en entier va certainement changer même dans les prochains mois. On peut quand même avoir une discussion sur les détails, mais il faut comprendre que le document va être ajusté au fur et à mesure que le dossier avance.

Président d'assemblée : Oui puis si je pouvais ajouter, on me fait remarquer qu'on mentionne bien la déclaration de San Francisco dans le document comme vous le faisiez remarquer. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. C'est un des éléments que je voulais ajouter aussi à cet aspect-là; moi je l'ai lu aussi que c'est mentionné. En fait, mon intervention c'est plutôt un commentaire. C'est vraiment une émotion de félicitations que je vais exprimer ici. Ce qui est proposé là c'est quand même d'un haut calibre. Je crois que finalement on est en train de se distinguer en tant qu'université qui veut vraiment intervenir dans le domaine de la santé, mais être au premier plan et puis avoir le contrôle de ce qu'on fait. Je veux féliciter vraiment tous ceux qui ont contribué à cette mise en place-là que ça honore véritablement notre université. On vient de loin, si notre université était comme une université d'enseignement, mais de plus en plus les données se font complètement changer puis on va vraiment d'après moi ressentir un peu plus pour autant et je suis entièrement d'accord qu'il faut garder l'appellation création d'un institut parce que c'est une création ici même s'il y a des modifications. Là je reviens un peu à ce qui avait été mentionné par la secrétaire générale, je suis d'accord qu'on maintienne tel que c'est. Je crois que ça nous donne encore suffisamment de force ou suffisamment de détermination pour aller de l'avant. Alors vraiment félicitations au groupe qui a monté ce projet, honnêtement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. J'allais simplement dire que je suis ravie de voir qu'on est conséquent avec la décision prise sur l'université d'entériner l'Accord de San Francisco parce qu'on a pris une décision, on la maintient, ça paraît encore dans le document et c'est conséquent. Et donc pour moi ça fait sens, raison pour laquelle tout à l'heure je m'objectais à ce qu'on remette en question la décolonisation parce que ça c'est inconséquent avec les décisions qu'on a prises antérieurement. Alors là pour moi on est conséquent puis pour moi il faut être conséquent. Voilà, merci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres questions? Je me tourne vers le sénateur Clarisse. Compte tenu du fait qu'on mentionne explicitement dans le document la déclaration, est-ce que vous estimez que c'est nécessaire d'amender le projet à ce stade-ci?

Clarisse : J'entends bien la position des porteurs du projet que c'est un document vivant, mais le fait de mentionner l'Accord de San Francisco et l'Accord DORA ici, c'est une chose, mais dans les faits je vois pas d'autres critères. Juste dans la publication on parle de refus arbitré par les paires de bonne qualité en respectant la déclaration ici effectivement, mais j'ai de la misère juste avec le nom pour le nombre. C'est plus ça ici et je pense que ça devrait être révisé ici. Je suis pas un expert dans le domaine, je laisse ça à la FESR, mais de revoir ces chiffres parce qu'un chiffre pour un chiffre n'est pas forcément l'esprit de la déclaration en tant que telle. Est-ce qu'il vaut mieux un article dans lecture par exemple ou trois articles dans des revues semi-privatrices, c'est un débat qu'on a éternellement je pense à la FESR et c'est le nombre qui me pose problème dans ces cas-là plutôt que le prestige ou la retombée. C'est plus ça ici. Si on pouvait approuver un peu plus de qualitatif dans le quantitatif ça serait une bonne chose, mais je laisse le soin à la FESR et aux porteurs du projet d'y songer.

Président d'assemblée : Parfait, merci. M. LeBlanc.

LeBlanc, F. : Je peux peut-être amener un point de discussion là-dessus. DORA n'interdit pas le quantitatif, mais il interdit le quantitatif sans le qualitatif. C'est-à-dire que c'est pour ça qu'on a mis des articles jugés de bonne qualité. C'est pas la revue, c'est l'article de bonne qualité. On est en train de développer actuellement un guide pour l'application DORA au niveau de l'université, c'est un guide simplement pour aider les gens à s'orienter dans DORA, mais DORA n'interdit pas de conter les choses, mais c'est conter des choses avec un poids approprié. C'est plutôt ça. Quelqu'un qui aurait un article dans toute sa carrière qui serait exceptionnel, est-ce que ça suffit pour dire c'est assez de grande qualité. La quantité compte aussi.

Clarisse : Je vous entends bien, mais là je vous dirais que peut-être ils sont demandés cinq articles sur cinq ans, c'est presque supérieur aux critères de titularisation actuellement à l'Université de Moncton donc c'est juste pour mettre ça en parallèle ici. Je vous rejoins sur beaucoup des points, mais je pense qu'il y a de la place à l'amélioration. Monsieur le président, ___ au vice-recteur.

Président d'assemblée : C'est parfait. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? S'il n'y a pas d'autres questions, on va procéder au vote. Le formulaire vous sera envoyé par Teams. On a le résultat du vote : 30 pour et 1 contre. C'est adopté à la majorité. Merci. Mme Albert, vous aviez une question?

Albert : Oui. J'ai entendu mon nom, mais j'ai pas entendu ce que vous avez dit.

Président d'assemblée : On entendait une conversation en parallèle. Je pense c'est votre micro qui était allumé.

Albert : Désolée, j'avais pas allumé mon micro.

11. Rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle

11.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 11, le rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle. Nous avons retiré le 11.1 sur le B.A. en environnement et géographie donc il nous reste le point 11.2, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Vous avez le document entre les mains. Essentiellement, ce qu'on a fait c'est on a fait la création des nouveaux cours pour le point 11.1 pour le nouveau programme en géographie et environnement puis on a aboli également un certain nombre de cours. Essentiellement, c'est ça monsieur le président, mais s'il y a des questions.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a des questions? Je n'en vois aucune.

12. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

12.1 Rapport d'amélioration continue des programmes en informatique

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 12, le rapport du Comité d'assurance de la qualité. Le point 12.1, rapport d'amélioration continue des programmes en informatique et j'invite la vice-rectrice adjointe à faire la présentation.

Dawes : Merci. On a un rapport d'amélioration continue et normalement dans le cadre, on va voir ce rapport trois ans après la décision au sous-comité de la planification, mais puisqu'on est dans la transition, il y a un délai plus important. Par la suite, ce rapport fait partie du dossier d'évaluation pour le prochain cycle. Dans le document pour les programmes en informatique à la première page, on a une série d'actions qui sont complétées par rapport à la visibilité de la RDC des actions pour favoriser le recrutement et quelques projets expérimentiels. À la deuxième page par rapport à la banque de cours, on a du travail en cours concernant les préalables et comme pour tous les programmes, on a le projet de développer les résultats d'apprentissage de programmes et pour les cours où ces résultats doivent être révisés également. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes en informatique à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme donc Conseil des gouverneurs 19-04-13.

Président d'assemblée : Parfait et c'est appuyé par Céline Surette. Avant qu'on passe au vote, est-ce qu'il y a des questions? Olivier Clarisse.

Clarisse : Je sais pas si ___ les 200 possibles ça serait pas la première fois. Dans le tableau pour le M6, résultats d'apprentissage, j'ai remarqué que les partenaires c'est le Bureau de l'apprentissage expérimentiel et la Faculté d'administration. Je me demandais pourquoi la Faculté d'administration? Est-ce que c'est parce qu'on a une expertise dans la rédaction des résultats d'apprentissage ou est-ce que ça devrait être la Faculté des sciences?

Dawes : Je suis désolée, je ne vois pas la section concernée.

Clarisse : On a M4 banque de cours et juste en-dessous M6 résultats d'apprentissage. La première colonne c'est le responsable des programmes ___ voir l'intégration d'objectifs de programmes, présentation de projets étudiants dans plusieurs cours de niveau 4000 et ensuite on a les partenaires. On a le Bureau de l'apprentissage expérimentiel et la Faculté d'administration. Je me demandais si c'était un typo, plutôt que la Faculté d'administration ça serait la Faculté des sciences ou c'est la Faculté d'administration. Est-ce que c'est parce qu'on a des experts en rédaction de résultats d'apprentissage là-bas?

Dawes : La réponse se trouve dans la deuxième puce dans les actions prises, c'était une action en commun avec les étudiants et étudiantes de la Faculté d'administration dans le cadre d'un cours en informatique. Donc c'était une collaboration.

Clarisse : C'est moi qui a mal vu, je m'excuse de cette interruption.

Dawes : Moi j'avais mal vu tant que j'avais pas enlevé mes lunettes.

Clarisse : Je prendrai votre conseil la prochaine fois.

Président d'assemblée : Céline Surette.

Surette : C'est bon, j'avais juste levé ma main pour dire que c'était une collaboration.

Président d'assemblée : Effectivement. Parfait. S'il n'y a pas d'autres questions, dans ce cas-ci c'est un vote à main levée. Si vous êtes contre l'adoption, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité.

12.2 Rapport d'amélioration continue des programmes en mathématiques

Président d'assemblée : On passe au point 12.2, rapport d'amélioration continue des programmes en mathématiques. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Alors c'est un autre rapport du même type, un rapport d'amélioration continue. On voit à la première page une action complétée. On a des projets qui sont destinés au CPR avec l'avant-projet qui vient d'être étudié par le Comité de la planification la semaine passée et encore une fois, la deuxième page les résultats d'apprentissage de programmes. Ça c'est le travail que tous les programmes vont faire dans les prochaines années. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes en mathématiques à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc Conseil des gouverneurs 18-12-08.

Président d'assemblée : Merci et c'est appuyé par Céline Surette. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires?

Surette : Je voulais juste préciser. Vous voyez qu'il y a un point qui est à remettre en janvier, c'est quelque chose qui est en retard. Je voulais juste préciser que c'est bien en cours, c'est juste que suite à la perte du logiciel qui avait été créé pour les programmes qu'on avait avec le registrariat, on est obligé de tout refaire les documents, mais ça s'en vient. On pense qu'on sera en mesure de le soumettre pour le CPR du mois de janvier. Je voulais juste vous préciser que ça devrait arriver pour la date.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Surette pour cette précision-là. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions avant qu'on passe au vote? Je n'en vois pas donc on va passer au vote à main levée. Si vous êtes contre l'adoption de ce rapport, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité.

13. Poste vacant au Comité consultatif de sélection pour le renouvellement du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : On passe au point 13, poste vacant au Comité consultatif de sélection pour le renouvellement du recteur et vice-chancelier. Le recteur va se retirer de la salle pour la discussion et de mon côté, je vais demander qu'on transforme la séance en huis clos et pour cela, j'aurais besoin d'une proposition. Sylvie Morin en fait la proposition. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Gérard Poitras. Vous allez voter à main levée si vous êtes contre la transformation de la séance en huis clos, levez la main. Je ne vois personne donc la séance est transformée.

14. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique

15. Journée de réflexion sur l'intelligence artificielle en milieu universitaire

VRER : ...puis vraiment, on s'était dit peut-être qu'on devrait comme première discussion mettre l'emphase sur l'évaluation donc on avait Alexandre Lepage qui cherchait un postdoctoral au Québec et le professeur Alain Haché qui ont présenté cette section-là. Ensuite, on s'est tourné plus vers la RDC. On avait un panel composé de Frédéric Huppé-Gourgues qui est professeur à l'École de psychologie, Nathalie Richard qui est bibliothécaire à la Bibliothèque Champlain, Jason Noble qui est professeur en musique et Fadoua Khennou qui est professeur en informatique. On avait un panel assez varié qui ont apporté différentes perspectives sur l'IA en RDC. Ensuite dans l'après-midi, on s'est tourné plutôt vers les enjeux sociaux, éthiques et juridiques. Le panel était composé de Mathieu Wade qui est professeur en sociologie et Christian Clavette à la Faculté de droit. Ensuite, on a transformé la salle en petits groupes justement pour alimenter cette réflexion-là donc on avait trois thématiques : pédagogie, RDC et éthique puis finalement, on avait nommé deux personnes pour agir comme reporteurs. On avait Joël Martin et Kadia Georges Aka de la Faculté d'administration. Joël est au programme d'information-communication. Ils ont pu résumer un peu tout puis ils ont préparé un rapport de synthèse qu'on va peaufiner puis qu'on pourra soumettre aux membres du Sénat éventuellement également. Pour la journée elle-même, on avait une très bonne participation. On avait reçu au-delà de cent inscriptions. Hélène tu me corrigeras, mais on avait je pense de l'ordre de 90 personnes sur place donc il y en a qui s'étaient inscrits qui sont pas venus. On avait des membres du corps professoral, il y avait quand même plusieurs cadres académiques, doyens, vice-doyens, doyennes, vice-doyennes et également d'autres membres du personnel pour qui le sujet les intéressait. Ce qu'on a fait aussi, on avait soumis un genre de questionnaire aux participants pour voir un peu leurs réflexions sur l'IA puis dans les documents pour le Sénat, vous avez une copie d'un rapport. En fait ce qu'on a fait puis ne me demandez pas comment ça été fait, je connais pas les détails, mais on avait une étudiante à la maîtrise, Moulé, qui a pris les réponses des questions des participants puis elle a généré un rapport avec l'aide de l'intelligence artificielle donc c'est le rapport que vous avez entre vos mains. J'ai également parlé des rapporteurs tout à l'heure donc on a un rapport qui a été préparé donc on va le peaufiner puis on pourra le mettre à la disposition des membres du Sénat. Le premier atelier c'était vraiment sur l'apprentissage profond : l'IA c'est quoi, qu'est-ce que c'est l'IA? Moulé nous a vraiment bien expliqués la genèse de l'intelligence artificielle. Il a également donné quelques exemples d'outils, notamment ChatGPT donc ça été vraiment intéressant comme formation je dirais parce que c'était vraiment un mini cours sur l'intelligence artificielle puis je pense qu'une des choses qui était vraiment peut-être la plus importante que Moulé a mentionné c'est la rapidité à laquelle les avancées en IA se font. Nous comme établissement d'enseignement supérieur, on va devoir s'adapter puis se renouveler en continu dans les années, dans les mois, même dans les semaines qui viennent. Il a même fait un commentaire qu'il y avait des choses qui avaient changé lorsqu'on a fait une petite réunion de debrief, il y avait déjà des choses qui avaient changé entre le temps qu'il avait présenté puis quelques semaines plus tard. Essentiellement, il faut être en mesure de non seulement profiter des opportunités que l'IA peut nous apporter, mais également surmonter les défis qui en découlent que ce soit aux niveaux éthiques et sociétaux. Évidemment dans le milieu universitaire, on se concentre surtout sur ce qui touche l'enseignement et la RDC. Pour l'enseignement, il y a plusieurs choses qui ont ressorti de la journée. Pour les personnes étudiantes, l'IA peut être quand même très utile notamment pour des apprentissages actifs donc optimiser la préparation et l'assimilation des cours. Par contre, il faudrait éviter de commencer à l'utiliser comme outil de recherche puis juste faire des couper-coller donc il y a toute cette question-là et la ligne entre ce qui est correct puis ce qui devient du plagia. Pour le corps professoral, l'IA peut également être très utile, proposer des ressources et des contenus personnalisés et adaptés aux besoins des personnes étudiantes. Peut améliorer l'efficacité dans la création des contenus et des évaluations qui fait en sorte que la personne professeure peut se concentrer davantage sur la pédagogie. Essentiellement, l'usage des technologies doit être au service de l'apprentissage authentique et de la réflexion critique puis ça doit pas être juste une reproduction mécanique des savoirs. La

grosse question au centre de ce qui nous concerne c'est le plagia donc c'est ressorti comme une préoccupation majeure. L'IA peut favoriser la paresse intellectuelle, créer un affaiblissement de l'engagement personnel dans l'apprentissage puis miner également le développement de la pensée critique et de l'autonomie. Une des choses qui est ressortie lors de la journée aussi c'est l'importance de repenser l'évaluation. Nos méthodes traditionnelles du travail en groupe, des examens maison, ces choses-là bien faut peut-être revoir un peu comment on reflète. Il y en a plusieurs qui disent même faut revenir à une formule évaluation papier-crayon ou avoir des outils puis je peux peut-être ouvrir une parenthèse, des outils qui vont permettre aux membres du corps professoral de mieux – je vais utiliser le terme contrôler, mais mieux être aux aguets de l'utilisation non-autorisée de l'IA lors des évaluations. Nos évaluations doivent être en mesure d'évaluer concrètement réellement les connaissances et les compétences puis ça malgré le fait que dans certains contextes on sait que les personnes étudiantes peuvent utiliser l'IA dans l'écriture des évaluations. Pour la RDC, là aussi c'était quand même une discussion très intéressante. On a vu des exemples que l'IA peut nous aider comme professeurs à trouver des solutions à des problèmes complexes notamment dans le traitement des données de masse donc du big data ce qui est très intéressant. Sans l'aide de l'IA ça devient assez complexe. Augmenter la capacité de travail des chercheurs en automatisant des tâches répétitives donc ce qui peut faire vraiment le prof peut mettre plus d'emphase sur le traitement de la donnée et l'analyse des résultats. Également, il y a un des commentaires qui a été fait, je pense c'était par la bibliothécaire. Ce qui s'en vient c'est que dans le fond on parle beaucoup de publier en français. Nous sommes une université francophone en milieu minoritaire, mais dans le domaine des sciences par exemple en ingénierie, la quasi-totalité des publications se font en anglais, mais ici avec l'IA, on pourrait par exemple écrire nos travaux en français puis l'IA va faciliter la traduction dans différentes langues. Les revues pourraient avec l'aide de l'IA permettre des traductions. Également, M. Noble a parlé de la création en musique. Il y a quand même des impacts ou des applications intéressantes au niveau de la création qui permettent aux profs également de mettre leur énergie sur d'autres aspects de la création. En contrepartie, l'IA a quand même certains nombres d'effets néfastes : l'érosion de la confiance envers la science si l'IA est mal utilisée. On parle de manipulation des résultats ou interprétation des résultats de manière incorrecte. Toute la question de la confidentialité des données a été soulevée également. Menace à l'ensemble du processus scientifique si son usage est malveillant puis également il y a la question de plagia. On parle de plagia au niveau des personnes étudiantes, mais ça peut être du plagia au niveau des membres du corps professoral également soit par exemple pour la reproduction de contenu ou pour la multiplication des publications. Peut-être juste une petite note sur qu'est-ce qu'on a à l'Université de Moncton en terme de ressources. On a, je l'ai mentionné, la toute nouvelle chaire de recherche en intelligence artificielle. Bien qu'elle est axée en santé, on a des expertises au niveau du corps professoral en intelligence artificielle donc ce sont des ressources qui sont là. Les bibliothèques également ont sorti un certain nombre de choses qu'ils ont soit en support pour les personnes étudiantes ou pour le corps professoral que ce soit au niveau d'outils de recherche ou encore des outils de traduction pour rendre les publications académiques plus accessibles. On présente également l'IA ou je dirais plutôt les enjeux liés à l'IA sont abordés également dans nos cours d'introduction aux études notamment dans le cours de FASS1000. J'ai mentionné également lors de la journée de réflexion qu'on avait été approché par la CESPMS qui voulait organiser un groupe de travail sur l'IA donc on a nommé notre collègue, Pierre Morin, sur ce comité-là qui va travailler avec les autres universités des provinces maritimes sur la question de l'IA. Constats et recommandations. On l'a dit dans le fond ce qui était important ici c'est reconnaître la rapidité à laquelle l'évolution de l'IA progresse. Avec ça en tête, c'est essentiel pour nous de poursuivre ce type de réflexion-là. L'IA ne va pas remplacer la pensée critique, la créativité et la relation pédagogique donc on doit comme corps professoral mettre ces choses-là à l'avant-plan comme qu'on le fait d'habitude, mais l'IA ne pourra pas le remplacer puis ça sera à nous de trouver peut-être différentes façons de faire les choses. On doit utiliser l'IA de manière éthique. Ça doit être une utilisation complémentaire et bénéfique puis également l'importance de la formation et de la sensibilisation sur l'utilisation de l'IA ainsi qu'un encadrement réglementaire donc ça ça va devenir prioritaire pour l'université. Si on parle des recommandations, essentiellement on en a retenu deux. Ce qu'on a senti du groupe qui était présent c'était le besoin, on aurait un réel besoin d'organiser ce genre d'événements-là; j'ai mis annuellement, on pourra voir dans le futur le besoin qu'on aura, mais également les journées sur la pédagogie au mois d'août dans lesquelles on pourrait augmenter le nombre d'ateliers qui touchent l'utilisation de l'IA à l'université. Puis ce qui est ressorti aussi ça va être l'importance de créer un groupe de travail à l'Université de Moncton pour notamment effectuer une veille sur les avancées en IA qui touchent notre travail puis également pour l'élaboration de bonnes pratiques et voir même des politiques institutionnelles. On a pas précisé un mandat pour ce groupe de travail-là encore, mais c'est à venir. Donc voilà. Hélène, je sais pas si t'as d'autre chose que tu voudrais rajouter avant qu'on prenne des questions ou des commentaires?

Albert : Merci beaucoup Gilles pour l'excellente présentation puis je dirais juste une remarque que quand les gens ont parlé de la nécessité de refaire ce genre d'événement-là, mais autour du même terme parce que ça va évoluer rapidement, c'est aussi la valeur ajoutée de le faire en présentiel. Je pense que ça répond à un besoin réel puis en présentiel avec les trois campus, avec Edmundston, Shippagan et Moncton et donc ça c'est quelque chose qui est ressorti très très clairement par les participants puis c'était une belle occasion de voir que malgré nos disciplines respectives, on avait vraiment en commun le besoin des enjeux liés à l'IA puis trouver ensemble des solutions. Alors c'est ça.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Elizabeth.

Dawes : On vient de parler du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire. Un des projets académiques qui est proposé c'était justement évaluation et intelligence artificielle donc ça c'était un professeur

avec un dégrèvement donc si on veut créer un groupe de travail, ça pourrait être cette personne-là qui coordonne et qui préside un tel groupe.

VRER : Merci Elizabeth pour ce commentaire-là. Effectivement, on avait pensé puis j'ai oublié de le mentionner que c'est le genre d'initiative qui cadre très bien dans notre nouveau Centre d'excellence en pédagogie universitaire donc oui tout à fait, ce comité-là ou ce groupe de travail-là pourrait certainement relever ou être associé au centre d'excellence, absolument.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Victor Freiman.

Freiman : Merci beaucoup. Effectivement, cette thématique m'interpelle pas à peu près. Désolé d'avoir manqué la journée parce que j'ai eu une autre obligation, mais tout ce que je peux dire c'est que tout de suite c'est vraiment un très beau rapport qui reflète la complexité de ce dossier et donc définitivement à poursuivre, à continuer. Je trouve que c'est complètement, ça chambarde beaucoup, ça perturbe notre processus et notre réaction va être complexe aussi parce qu'il y a trop de niveaux des différents enjeux que je repère qui ont été repérés par ce compte-rendu donc voilà. Un dossier bien sûr chaud de poursuivre. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Parfait.

16. Évaluation de la présidence d'assemblée du Sénat académique

Président d'assemblée : Pour le point 16, je vais céder la parole au recteur et vice-chancelier.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. C'est juste pour vous rappeler qu'à titre de membres du Sénat les sénateurs et sénatrices, vous allez recevoir un questionnaire concernant l'évaluation de la présidence de l'assemblée et ça ça va se faire par l'intermédiaire de Dili Trust. Donc surveillez en espérant que vous allez répondre en grands nombres. Merci bien.

17. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes

Président d'assemblée : Merci bien. Ça nous amène au point 17, la destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes donc ça c'est standard. J'ai besoin d'une personne pour en faire la proposition. Sylvie Morin. Est-ce que c'est appuyé? Mathieu Lang. Parfait. On va voter à main levée donc si vous êtes contre la proposition, levez la main. Je ne vois personne donc c'est adopté à l'unanimité. Parfait.

18. Affaires nouvelles

18.1 Remerciements

Président d'assemblée : Le point 18, affaires nouvelles. Le point 18.1, des remerciements donc je vais céder la parole au vice-recteur pour le point 18.1.

VRER : Merci monsieur le président. Nous avons deux membres du Sénat qui terminent leur mandat. Il y avait André Blanchard qui était le directeur général par intérim de la formation continue qui était membre du Sénat depuis le mois de juin. André je sais qu'il est pas présent aujourd'hui, mais il était employé de l'Université de Moncton je pense depuis 36 ans puis il prenait sa retraite au mois de juin jusqu'à temps qu'on lui demande s'il pouvait continuer encore un peu donc j'aimerais remercier de tout cœur André pour ses années de services et non seulement juste pour les six derniers mois au sein du Sénat académique. La deuxième personne c'est Michel Soucy du campus d'Edmundston qui a démissionné de son mandat comme sénateur. Également, Michel a fait de belles contributions et continue de faire de belles contributions à l'université donc je tiens à le remercier également.

19. Prochaines réunions

19.1 Réunion extraordinaire – vendredi le 17 janvier à 13 h à distance

19.2 Réunion régulière – vendredi le 7 février à 13 h 30 à distance

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Le point 19, un petit rappel. Les deux prochaines réunions donc la première ce sera une réunion extraordinaire qui se tiendra le vendredi 17 janvier à 13 h, non pas à 13 h 30, mais à 13 h à distance et ensuite il y a la réunion ordinaire du vendredi 7 février à 13 h 30 à distance également donc veuillez prendre note de ces dates et ces heures.

20. Clôture

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 20, la clôture donc je propose la levée de la séance à 16 h 03. Je vous souhaite une très bonne fin de semaine et merci pour votre participation. Bonne fin de semaine.